



## Reglementation sur les avoir bricot depot

-----  
Par sandrine

Bonjour,  
je me permets par la presente de m'adresser à vous pour savoir si j'ai un recours contre brico depot qui m'a fait un avoir juillet 2011 écrit valable aout 2011 donc 1 mois pour ma part vrai n'avais pas lu le ticket de plus aout etais en vacances je viens de vouloir l'utiliser ce jour janvier 2012 croyant que la loi française donnait un an pour les avoirs et eux viennent de me refuser l'avoir de 8.20 euros. quel recours ai-je ?

merci.

bien à vous.

-----  
Par pat76

Bonjour

Voulez engagé une procédure en justice pour une somme de 8,20 euros?

Vous allez dépensez plus en frais de courrier recommandé que la somme que vous réclamez et vous n'aurez pas la certitude d'avoir gain de cause devant la juridiction compétente.

A vous de voir si la somme engagée vaut les tracas d'une procédure dont vous ne seriez pas certain de sortir gagnant.